

Le 29 mai 2015

[Traduction]

## Personnes âgées

**M. Fitch** : J'ai donné hier au premier ministre un conseil pour tenter d'aider son gouvernement en difficulté, mais il n'en a pas tenu compte. Tout cela donne une bien piètre image du premier ministre. Nous avons déjà entendu pareille chose dans les observations, comme nous l'avons mentionné à la Chambre. Je me demande si le premier ministre peut expliquer, à nous qui sommes présents à la Chambre et aux gens qui nous regardent, pourquoi il n'a pas pris le temps de sortir et d'écouter les personnes réunies sur la pelouse de l'Assemblée législative.

Selon les estimations, il y avait plus de 500 personnes présentes. C'est l'une des plus grandes manifestations dont j'ai été témoin depuis que l'ancien premier ministre libéral a essayé de vendre Énergie NB. Le premier ministre peut-il nous éclairer aujourd'hui et nous dire pourquoi il a choisi de ne pas sortir pour parler aux gens qui étaient si contrariés par les décisions et les mauvais choix que lui et son petit Cabinet ont approuvés au cours des sept derniers mois?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Jour après jour, nous entendons le chef de l'opposition nous poser des questions concernant notre horaire, nos communications et nos annonces. J'ose croire que nous utiliserions mieux notre temps passé à la Chambre en discutant des politiques, des choix qu'il faut faire en tant que province et des façons de travailler ensemble pour relancer notre économie et faire en sorte que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit pour élever une famille.

Je vais répondre directement à la question du chef de l'opposition. Puisque l'opposition est concentrée sur mon horaire et sur celui des ministres et simples députés, je vais lui dire que j'avais une réunion qui était prévue depuis environ trois mois, avec des personnes qui ont dû prendre l'avion pour venir nous voir. J'étais à Saint John pour discuter d'une possibilité de création d'emplois ; il s'agissait d'une bonne occasion pour les gens du Nouveau-Brunswick, et je ne voulais certainement pas la manquer. Je suis quand même très fier que plusieurs ministres aient été présents à la manifestation.

[Traduction]

**M. Fitch** : Il est vraiment regrettable que le premier ministre ne se soit pas mis à la disposition des gens qui ont pris le temps de venir des quatre coins de la province. Nous savons que le premier ministre a déjà annulé des réunions, modifié l'horaire de réunions ou convoqué des réunions pour finalement ne pas s'y présenter. À moins que ce soit quelque chose qui aurait pu être mieux géré afin de laisser le premier ministre sortir, nous savons... Lorsque Frank McKenna était au pouvoir, il avait l'habitude de sortir et d'aller rencontrer le public. Lorsque David Alward était premier



ministre, il avait l'habitude de sortir et d'aller rencontrer le public. Richard Hatfield s'est même fait entarter par un membre du public parce qu'il était sorti pour entendre ce que les gens disaient. Malheureusement, le comportement indiscipliné de certaines personnes dans le passé a pu amener le premier ministre à craindre de sortir et de rencontrer les gens en personne.

Hier, la manifestation s'est déroulée, semble-t-il, dans le respect, et je sais qu'un certain nombre de nos parlementaires et de ministres y ont assisté. Bravo à eux d'être sortis. La discussion a été bonne. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas modifié l'heure de la réunion...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

*[Original]*

**L'hon. M. Gallant** : Encore une fois, je tiens à dire que j'étais très heureux de voir qu'environ deux tiers des membres de notre caucus étaient présents à la manifestation. Pour ma part, j'avais une réunion qui portait sur la création d'emplois et qui avait été planifiée il y a de cela à peu près trois mois. La priorité de notre gouvernement est de faire croître l'économie et de créer des emplois. Je pense que la priorité pour les gens du Nouveau-Brunswick est de concentrer nos efforts sur la croissance économique et sur la création d'emplois. J'ai donc pris part à cette réunion à laquelle assistaient des personnes qui s'étaient déplacées d'autres provinces canadiennes pour nous rencontrer et parler de ces possibilités. Alors, il m'a paru très important d'y être.

J'espère que je n'aurai pas besoin de passer en revue mon horaire avec le chef de l'opposition, semaine après semaine et jour après jour. J'ai presque l'impression qu'il fait du lobbying pour faire partie de mon équipe et qu'il veut se charger de planifier mon horaire.

Il y a des dossiers très pertinents dont nous devrions discuter, comme l'économie, les moyens d'aider les gens du Nouveau-Brunswick et la façon de redresser les finances de la province. J'espère que nous allons débattre de ces points plutôt que de mon horaire.

*[Traduction]*

**M. Fitch** : Encore une fois, je vais citer les propos de Norbert Cunningham au sujet des mauvais choix que le premier ministre fait. Voici ce que Norbert a dit : Fait remarquable, le public craint peu les décisions difficiles que le premier ministre reconnaît maintenant comme nécessaires, car la plupart des gens acceptent la réalité ; ces derniers n'acceptent pas les ponctions d'actifs relativement mesquines imposées aux personnes âgées et à d'autres groupes.

Nous avons discuté des choix que fait le premier ministre. Nous avons discuté du fait que certains des choix qui ont secoué toute la province et causé des préoccupations à l'échelle provinciale reposaient sur les choix que le premier ministre a faits. Si celui-ci ne s'est pas rendu disponible hier, acceptera-t-il maintenant de communiquer avec les membres de la coalition pour les droits des personnes âgées afin de les rencontrer et de chercher là encore une solution de rechange? La mesure ne fait pas une très grande différence dans les coffres du gouvernement, mais elle fera



une nette différence dans les coffres des personnes touchées.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Bien évidemment, notre gouvernement a consulté les gens du Nouveau-Brunswick et surtout les personnes âgées au sujet de la politique concernant les foyers de soins ; la ministre a rencontré plusieurs groupes. Je note, avec intérêt, que le chef de l'opposition se concentre sur les membres de la coalition de personnes âgées, car il sait qu'ils sont probablement les plus frustrés par rapport à la politique. De nombreux autres organismes représentent les personnes âgées dans la province, et cela me paraît intéressant que le chef de l'opposition ne suggère pas de les consulter également. Que le chef de l'opposition ne s'inquiète pas, tous ces groupes ont été consultés, tout comme les personnes âgées et les gens du Nouveau-Brunswick, quand est venu le temps d'élaborer le budget et nos politiques, y compris celle qui porte sur les foyers de soins.

Nous sommes fiers que ce soit une politique progressive qui demande aux personnes en mesure de le faire de payer un peu plus, mais qui va aussi donner plus d'argent aux plus vulnérables et plus d'appui aux gens qui en ont besoin.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

**M. Fitch** : Le premier ministre a-t-il une vidéo des consultations montrant que tous les groupes en question appuient ce qu'il fait? Là encore, les gens du gouvernement sont parfois très sélectifs dans le choix de leurs interlocuteurs. S'il s'agit d'une personne favorable à leur parti, ils s'en serviront alors et chercheront à démontrer que ce qu'ils font est acceptable. Par ailleurs, leurs consultations visent à informer les gens afin de les persuader. Elles visent simplement à informer la population par la transmission du message suivant : Voici ce que nous faisons ; nous allons de l'avant à cet égard ; que cela vous plaise ou non, c'est ce que nous faisons.

L'autre jour, nous avons vu la ministre sortir et dire seulement quelques mots à certaines des personnes âgées qui voulaient vraiment avoir une bonne discussion. Les personnes âgées voulaient dire : Le gouvernement a pris une mauvaise décision ou fait un mauvais choix, et nous avons fait des suggestions au gouvernement sur des façons de trouver les fonds nécessaires.

Encore une fois, lorsque nous examinons le commentaire dans les journaux, nous y lisons : La seule crainte, qui est commune à tous les partis, c'est que le gouvernement échoue lamentablement et aggrave assurément la crise financière que nous connaissons au lieu de l'atténuer ; aucune opération savamment orchestrée de limitation des dégâts n'y changera quelque chose.

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



**L'hon. M. Gallant** : Il n'y avait certainement aucune question dans les propos tenus ; je vais donc prendre le temps de faire des observations sur quelques déclarations de députés que j'ai entendues juste avant la période des questions.

(Exclamations.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

**L'hon. M. Gallant** : D'abord, nous avons un député qui dit que nous ne sommes pas progressifs, ce que je trouve plutôt étrange. C'est l'opposition qui, en fait, n'appuie pas notre mesure visant l'imposition des plus nantis, qui représentent 1 % de la population, afin de recueillir des fonds pour pouvoir aider les gens qui ont besoin de soutien, d'investir dans des mesures qui créeront des emplois et d'assainir nos finances. L'opposition n'appuie pas notre mesure visant à donner plus d'argent aux couples âgés dont le revenu combiné est de 60 000 \$ ou moins par année. Nous leur donnons plus d'argent. L'opposition n'a pas appuyé la mesure. C'est l'opposition qui dit que nous ne sommes pas progressifs ; or, elle n'appuie pas l'augmentation du salaire minimum pour les personnes vaillantes du Nouveau-Brunswick. Je demanderais aux gens de l'opposition de se regarder dans le miroir. Nous sommes progressifs. Les gens d'en face ne le sont malheureusement pas.

**M. Fitch** : Nous cherchons simplement à apporter notre aide. Nous faisons des suggestions. J'ai proposé hier au premier ministre de sortir et de rencontrer les gens. Ce dernier ne s'est pas rendu disponible. Je comprends. Je comprends cela. Il a envoyé certains de ses ministres braver la tempête, et nous saluons leurs efforts à cet égard.

Voici ce qui se passe. Même certains des partisans du parti des gens d'en face leur tournent le dos. Revenons aux propos de Norbert Cunningham : Le premier ministre Gallant a un gros problème, soit un parti de plus en plus divisé et agité ; cela n'augure jamais rien de bon pour un dirigeant.

Nous avons dit que le dirigeant avait l'occasion de réellement diriger. Pourquoi ne se rend-il pas compte que le choix de s'emparer des actifs des personnes âgées était irréfléchi et ne l'annule-t-il pas? Le budget global n'en sera pas grandement affecté cette année puisque la mesure ne sera mise en oeuvre que plus tard. Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas tout simplement qu'il s'agissait d'une erreur et n'annule-t-il pas son choix pour ensuite aller de l'avant?

**L'hon. M. Gallant** : Comme je l'ai dit à maintes reprises, les biens matériels ne seront pas touchés. Cela comprend la maison et les recettes provenant de la possible vente de celle-ci. De plus, la mesure est progressive. Seules les personnes qui disposent d'abondantes liquidités se verront demander de payer un peu plus. Tout le monde sera subventionné, et les personnes qui disposent de moins d'argent recevront bel et bien plus d'argent grâce à notre politique.

Étant donné que le député d'en face aime faire des citations, comme il l'a fait aujourd'hui et hier, je vais faire encore une citation. Nous nous concentrons sur la création d'emplois et la croissance



de l'économie et nous sommes ravis de constater que l'économie du Nouveau-Brunswick est sur la bonne voie depuis notre assermentation en tant que gouvernement. Il y a eu création de 2 500 emplois, et, pour reprendre les propos du Conference Board du Canada : L'économie du Nouveau-Brunswick commence à aller mieux [...] ; selon les prévisions, le PIB réel progressera globalement de 2,3 % cette année et de 2,6 % en 2016. Cela arrive après que le gouvernement précédent a été incapable, pendant quatre ans, de créer des emplois et d'enregistrer une croissance du PIB. Nous sommes fiers de notre bilan et nous resterons concentrés sur la création d'emplois.

## Publicité

**M. B. Macdonald** : Le fait est que le gouvernement actuel nous a dit très clairement qu'il saisirait les économies des personnes âgées, ce qui est préoccupant. Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir un tant soit peu de transparence de la part du gouvernement actuel. En fait, il a fallu poser 12 questions cette semaine pour obtenir un chiffre du ministre des Finances afin de savoir combien coûtera aux gens du Nouveau-Brunswick le scandale publicitaire en question, et je doute encore de l'exactitude de ce chiffre.

Je vais éviter de compliquer les choses pour le gouvernement. Hier, pendant la période des questions, le premier ministre a préféré prendre le temps de lire des citations au lieu de répondre aux questions qui lui avaient été posées, comme l'exige son devoir ; je vais donc poser la question au ministre des Services gouvernementaux. Le ministre peut-il nous dire qui a obtenu le contrat pour les publicités en question? Quel était le processus équitable, ouvert et transparent qui a permis d'attribuer de façon équitable et transparente le contrat d'une valeur de 30 000 \$?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : J'invite le député de l'opposition à aller lire le compte rendu d'hier. J'ai répondu aux questions, mais les parlementaires du côté de l'opposition n'ont tout simplement pas aimé les réponses.

Lorsque le député de l'opposition a posé des questions sur le même sujet, hier, j'ai répondu qu'il n'avait aucun problème à placer son visage sur des publicités pour prendre le mérite concernant des investissements sur la route Hanwell.

[Traduction]

Le député d'en face n'a eu aucune réticence à faire placer son visage sur des brochures pour essayer de s'attribuer le mérite des travaux de construction sur le chemin Hanwell. Pourtant, lorsque nous diffusons une publicité où n'apparaît aucun politicien — nous ne présentons que les faits et les chiffres afin d'expliquer une politique au sujet de laquelle les parlementaires du côté de l'opposition ont semé la peur —, ces derniers nous critiquent. Le député d'en face faisait partie du gouvernement lorsque l'ancien premier ministre Alward a diffusé une publicité dont il était lui-même le sujet. C'est lui qui a parlé du début à la fin de la publicité. Nous n'avons aucune leçon à





recevoir du député d'en face.

**M. B. Macdonald** : Je suis plutôt fier des investissements que notre gouvernement a réalisés dans le secteur de Hanwell et je suis content de dire que nous avons prévu les fonds à cette fin au budget.

Je vous dirais que, en fait, le gouvernement et le premier ministre actuels pourraient bel et bien en apprendre beaucoup de moi et de l'opposition. Le premier ministre apprendra avec intérêt que j'ai effectivement obtenu l'autorisation d'un haut fonctionnaire de l'Assemblée pour ma publicité. En fait, j'ai personnellement discuté de la question avec le directeur général des élections de la province et contrôleur du financement politique. Voilà des démarches que le premier ministre actuel nous a dit, il y a un an, qu'il ferait. Je me demande s'il les a faites. A-t-il pris le temps de consulter le contrôleur du financement politique au sujet de sa publicité? S'il ne l'a pas fait, le fera-t-il aujourd'hui?

**L'hon. M. Gallant** : J'ai répondu à la question hier. Encore une fois, le député d'en face n'a manifestement pas aimé la réponse, mais c'est ainsi que nous devons procéder ici, à l'Assemblée législative.

Je vais contester les propos tenus par le député dans son préambule. Il est très content des travaux de construction réalisés sur le chemin Hanwell. Je pensais que les gens de l'opposition étaient contre les investissements dans les infrastructures. Je pensais qu'ils n'aimaient pas notre plan en matière d'infrastructures. Je pensais qu'ils avaient dit que nous ne devrions pas prendre de telles mesures. Je ne sais vraiment pas à quoi m'en tenir et j'espère vraiment que les gens d'en face préciseront pour les gens du Nouveau-Brunswick s'ils appuient ou non les investissements dans les infrastructures. Appuient-ils le fait que nous avons investi dans le Centre naval du NB? Appuient-ils le fait que nous avons investi dans le débarcadère pour barges à Saint John ou encore dans le pont Centennial, à Miramichi? Appuient-ils le fait que nous avons investi dans des écoles à Riverview et à Woodstock?

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin.

**L'hon. M. Gallant** : Les gens d'en face ont aussi pris le temps de nous encourager à investir dans le pont de Cherryvale, le centre multifonctionnel de Moncton et le palais de justice de Sussex, et ils s'attribuent maintenant le mérite des investissements réalisés dans les infrastructures à Hanwell. Quelle est leur position? Appuient-ils les investissements dans les infrastructures?

**M. B. Macdonald** : Le premier ministre actuel aime présenter de fausses dichotomies, comme il le fait en ce moment. Je vais apporter des précisions au premier ministre à cet égard. Je vais m'assurer que le tout est parfaitement clair pour lui. Nous appuyons des investissements prudents et judicieux dans les infrastructures. Ce que nous n'appuyons pas, c'est le fait de dépenser 150 millions de dollars par année pour des achats et des investissements en infrastructures dont nous n'avons pas besoin. Nous n'appuyons pas la caisse noire de 150 millions de dollars qui n'est pas nécessaire. Nous n'appuyons pas le fait de doubler le déficit annuel. Voilà



autant de mesures que le gouvernement actuel est tout à fait disposé à prendre.

Nous n'appuyons pas non plus l'achat par le gouvernement de publicité d'une valeur de 30 000 \$, sans suivre les modalités d'approvisionnement. J'aimerais poser ma question au premier ministre, étant donné que son propre ministre refuse de répondre. La *Loi sur la passation des marchés publics* indique clairement que tout achat de plus de 10 000 \$ doit faire l'objet d'un appel à la concurrence. Qu'en est-il du processus équitable, ouvert et transparent qui a permis l'attribution du contrat de publicité de 30 000 \$?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : En ce qui a trait aux publicités, nous avons très clairement dit que nous allons toujours informer les gens du Nouveau-Brunswick et que nous n'allions pas produire des publicités partisans ; c'est exactement ce que nous avons fait et c'est exactement ce que nous allons continuer à faire. Toutefois, ce n'est aucunement ce qu'a fait le gouvernement précédent.

[Traduction]

Encore une fois, au sujet des infrastructures, le député d'en face se lève et dit que les gens de l'opposition appuient les investissements responsables — j'oublie les termes qu'il a employés — dans les infrastructures. J'aimerais qu'il indique quels projets dans lesquels nous avons investi les gens de l'opposition n'appuient pas. Selon eux, quels projets n'étaient pas stratégiques? Était-ce les investissements dans les écoles à Miramichi? Était-ce les investissements dans le Centre naval de Caraquet? Était-ce les investissements dans le débarcadère pour barges à Saint John? Était-ce les investissements dans les écoles à Riverview et à Woodstock? Selon eux, quels projets en particulier ne représentaient pas de bons investissements? Comment se fait-il que, selon eux, tous les bons investissements se trouvent être réalisés dans les circonscriptions progressistes-conservatrices?

## Autisme

**M. Coon** : Comme le ministre de l'Éducation le sait fort bien, le taux d'autisme augmente très rapidement, mais les services que nous fournissons ne suffisent pas à la demande. Même si nous avons un programme d'intervention précoce très efficace pour les enfants d'âge préscolaire, les enfants qui ne sont pas atteints d'un autisme grave reçoivent leur diagnostic en moyenne à l'âge de 8 ans, lorsqu'ils fréquentent l'école élémentaire. Les parents d'un enfant ayant reçu un diagnostic à l'école n'obtiennent pas pour leur enfant le même type d'aide et de thérapie que ce qui est fourni pour les enfants d'âge préscolaire. Je crains que les compressions budgétaires ne nuisent davantage aux progrès de ces enfants et d'autres enfants vulnérables en raison de la suppression d'un grand nombre de postes de mentors qui servent de guides au personnel enseignant.

Le ministre de l'Éducation prévoit-il un plan d'action pour fournir des services de thérapie aux enfants autistes qui reçoivent leur premier diagnostic à l'école élémentaire?



[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Tout d'abord, je veux remercier le député de Fredericton-Sud pour sa question concernant un sujet très important ; c'est un dossier auquel mon ministère travaille très, très fort et auquel on doit continuer à travailler fort. Oui, l'étape préscolaire est très importante, et c'est pour cette raison que notre ministère s'assure d'offrir un diagnostic aux jeunes et, par la suite, 20 heures de suivi pour nous assurer qu'ils puissent entrer dans le système scolaire.

Par la suite, lorsque ces jeunes entrent dans le système scolaire, nous donnons une formation très importante, qui, d'ailleurs, vient d'être reconnue dans les provinces de l'Atlantique, puisque les autres provinces de cette région veulent bénéficier de notre programme. Dans ce cadre-là, je sais que nous avons fait des réductions, mais, lorsque nous regardons à la somme que nous avons mise cette année dans notre budget pour tout ce qui a trait aux enfants qui ont reçu un diagnostic du spectre de l'autisme...

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon** : Les enfants autistes peuvent aussi être aux prises avec une maladie mentale lorsqu'ils fréquentent l'école, ce qui place tant les enfants que les parents dans une situation très difficile. Les parents qui se trouvent dans une telle situation ont découvert, comme les parents d'enfants non autistes ayant reçu un diagnostic de maladie mentale, que la psychothérapie n'était pas un traitement médical financé par des fonds publics, que l'enfant fréquente ou non l'école. Il ne s'agit pas simplement d'une option avantageuse. Il s'agit d'un traitement de première ligne pour les maladies mentales qui devrait être financé par des fonds publics.

En 2012, selon les estimations de la Commission de la santé mentale du Canada, seul un enfant sur quatre obtenait le soutien et le traitement au moment où il en avait besoin. Autrement dit, notre système de santé néglige 75 % des enfants ayant besoin de services. Imaginez si notre système de santé négligeait 75 % des cas de cancer infantile. Voilà qui serait un scandale.

Pour commencer, le ministre de l'Éducation demandera-t-il au ministre de la Santé d'accroître le financement public pour le rendre disponible aux psychologues et aux travailleurs sociaux cliniciens aux fins du traitement des élèves autistes scolarisés qui sont aussi atteints d'une maladie mentale?

[Original]

**L'hon. M. Rousselle** : Voilà une autre excellente question de la part du député de Fredericton-Sud. Comme il le sait, il y a deux volets ici. Dans le système scolaire, nous continuons à investir en ce qui a trait aux problèmes de santé mentale. Malheureusement, c'est une réalité, et, cette année, mon ministère a encore ajouté de l'argent dans ce volet.





Également, comme le sait très bien le député, dans le cadre de la prestation des services intégrés, il y a eu un projet pilote dans le comté de Charlotte et dans la Péninsule acadienne également, et nous sommes en train de regarder à étendre ce programme dans d'autres régions. De mai jusqu'à octobre, nous tiendrons des consultations, et notre intention est vraiment d'étendre ce programme d'ici 2018, comme nous l'avons promis, afin d'avoir ces services intégrés partout dans la province.

Donc, oui, nous travaillons avec le ministère de la Santé et nous allons continuer à le faire. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de ce ministère, car plusieurs autres participent à ces services intégrés. Notre engagement est ferme : Nous allons étendre ces services à la grandeur de la province.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

**M. Coon** : Les enfants autistes peuvent bien sûr rester dans le système scolaire jusqu'à l'âge de 21 ans, mais, quand ils en sortent, il n'y a absolument aucun soutien. Ils n'ont nulle part où aller. Ils ne peuvent pas prendre soin d'eux-mêmes. Si leurs parents ne peuvent pas s'occuper d'eux, les adultes autistes qui se trouvent dans une telle situation sont placés dans des foyers de soins, au Centre hospitalier Restigouche ou, dans certains cas, envoyés de l'autre côté de la frontière, dans le Maine.

Il nous faut un établissement résidentiel au Nouveau-Brunswick doté de professionnels qualifiés pour les adultes autistes qui ont besoin de soins. Le ministre de la Santé a dit à la Chambre que le gouvernement actuel pouvait s'occuper simultanément de plusieurs tâches et relever les défis financiers qui se posent à nous tout en répondant aux besoins qui n'étaient pas satisfaits. Voilà un besoin qui n'est pas satisfait. Le gouvernement actuel demandera-t-il au nouveau Comité de la politique sociale de tenir des audiences publiques pour examiner les services offerts en matière d'autisme et formuler des recommandations concrètes au Conseil exécutif afin de répondre aux besoins des enfants autistes, du moment du diagnostic, pendant leur scolarité et jusqu'à l'âge adulte?

**L'hon. M. Boudreau** : Le député d'en face a soulevé plusieurs questions au sujet de la santé mentale, et je tiens à lui rappeler qu'un plan d'action pour la santé mentale a été établi. Le plan a été mis en oeuvre il y a un certain temps. Nous sommes déterminés à assurer la mise en oeuvre complète du plan. Nous continuons de travailler en fonction de ce plan. Des investissements sont prévus au titre du budget de cette année pour faire progresser l'exécution du plan. Nous continuerons de le mettre en oeuvre. Nous commencerons aussi à travailler au prochain plan pour la santé mentale.

Il s'agit d'une priorité pour le gouvernement. Cela ne fait que quelques mois que nous sommes au pouvoir. Nous avons été élus pour un mandat de quatre ans et nous sommes résolus à respecter les engagements que nous avons énoncés dans notre plateforme. Le Plan d'action pour la santé



mentale est une priorité pour le gouvernement actuel, et nous continuerons de mettre en oeuvre les diverses initiatives qui y sont prévues.

### Tribunal d'appel des accidents au travail

**M. Oliver :** Le 17 avril, la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a annoncé des nominations au nouveau Tribunal d'appel de Travail sécuritaire NB, lesquelles prenaient effet le 1<sup>er</sup> avril. Selon le communiqué publié à cet égard, la ministre a notamment déclaré : « Ces personnes ont les compétences et les qualifications nécessaires pour exécuter les fonctions du tribunal ».

Je ne remets pas en question les compétences des personnes nommées par le gouvernement, mais je dois remettre en question la promptitude du processus d'appel. Pourquoi aucun appel n'a-t-il été entendu depuis que ces personnes ont été nommées?

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry :** Comme l'a dit le député d'en face, les membres du Tribunal d'appel ont été nommés le 1<sup>er</sup> avril. Depuis ce moment-là, sept vice-présidents ont été nommés. Le poste de président a aussi fait l'objet d'un concours public. Ce poste sera bientôt pourvu. Les sept vice-présidents qui ont été nommés au Tribunal d'appel reçoivent en fait une formation sur leur nouveau rôle. Ils sont tous des avocats et ils doivent savoir quoi faire pour entendre les appels des travailleurs qui ont subi une lésion. Merci.

**M. Oliver :** J'espère que les personnes en question, lesquelles ont été nommées par le gouvernement, ont l'intention de mener leurs activités plus rapidement que les personnes nommées par le gouvernement pour siéger au comité sur l'interdiction de la mise en valeur du gaz de schiste.

J'aimerais demander à la ministre de dire à la Chambre combien de causes se sont accumulées parce que le gouvernement actuel a gaspillé un temps précieux à tergiverser sur le dossier. Est-ce 100 ou 1 000? Combien de travailleurs du Nouveau-Brunswick ayant subi une lésion attendent en ce moment que leur appel soit entendu?

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry :** Je suis très contente de répondre à la question, car le retard accumulé est attribuable à l'ancien gouvernement. Nous travaillons très fort afin de régler le problème. Nous avons amélioré nos services de défenseurs. Nous avons retiré le Tribunal d'appel... Nous envisageons de mener des consultations sur les prestations auxquelles auront droit les travailleurs. Le public sera invité à faire des observations au sujet des prestations et de l'ensemble du processus. Nous réglons le problème. Nous prenons soin des travailleurs ayant subi une lésion.

**M. Oliver :** J'aimerais rappeler à la ministre que c'est notre gouvernement qui a établi le nouveau Tribunal d'appel afin de prendre des mesures à l'égard du processus et du retard accumulé avec lequel nous sommes aux prises. Le rôle du Tribunal d'appel est d'entendre les appels concernant les décisions rendues par Travail sécuritaire NB. En fait, le Tribunal d'appel n'a entendu aucun appel, comme l'a dit la ministre, depuis le 1<sup>er</sup> avril, soit depuis deux mois. Une telle situation



devrait être inacceptable pour le gouvernement, pour la ministre, pour les travailleurs qui ont subi une lésion, de même que pour les gens de l'opposition officielle.

La ministre dira-t-elle à la Chambre à quel moment le Tribunal d'appel commencera à entendre les appels de travailleurs qui ont subi une lésion, comme l'indique son mandat ? Pourquoi les nominations n'ont-elles pas été faites plus tôt pour prendre en considération le processus de formation nécessaire et permettre aux personnes nommées de commencer leur travail le 1<sup>er</sup> avril?

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry** : Merci de la question. Dans le cadre des consultations menées l'année dernière, nous avons écouté le public quant à ce qui était nécessaire. Nous avons établi un nouveau Tribunal d'appel qui est indépendant de Travail sécuritaire NB pour faire en sorte que les travailleurs se fassent entendre rapidement, en temps opportun. Nous entendrons toutes les causes qui étaient déjà en attente lorsque le Tribunal d'appel a été établi le 1<sup>er</sup> avril. Nous devons veiller à ce que le tribunal soit indépendant comme le sont les tribunaux d'appel de toutes les autres régions du Canada. Les tribunaux d'appel ont été retirés de Travail sécuritaire, ou peu importe comment l'organisme s'appelle dans les autres provinces. C'est ce qui a été fait. Nous examinerons le cas de chaque personne dont la cause est en retard. Cela sera fait en temps opportun. Merci.

### Opportunités Nouveau-Brunswick

**M. K. MacDonald** : Même si la vérificatrice générale a donné un avis contraire, le Cabinet Atcon se donne par voie législative le pouvoir de l'emporter sur quiconque et d'accorder sans raison la mainlevée d'une sûreté détenue par les contribuables du Nouveau-Brunswick. La vérificatrice générale a fait valoir que c'était précisément le pouvoir que les gens d'en face ne devraient pas détenir. Les six d'Atcon détiennent maintenant le pouvoir inconditionnel de retirer une sûreté, comme ils l'ont fait pour Robbie Tozer. Le gouvernement pensait-il vraiment que les contribuables du Nouveau-Brunswick ne s'en rendraient pas compte? En quoi le projet de loi 45 sert-il au mieux les intérêts de la province et de ses contribuables?

**L'hon. M. Doucet** : Nous sommes vraiment contents d'avoir reçu les recommandations de la vérificatrice générale et nous les prenons très au sérieux de ce côté-ci de la Chambre. Nous sommes résolus à mettre en oeuvre les recommandations de la vérificatrice générale afin d'améliorer notre approche à l'égard du développement économique dans la province. Le projet de loi 6 tient déjà compte de certaines de ces recommandations. Les modifications proposées dans le projet de loi 45 permettent un suivi accru des recommandations de la vérificatrice générale en prévoyant des mesures de protection pour que l'argent des contribuables du Nouveau-Brunswick soit protégé et utilisé judicieusement.

**M. K. MacDonald** : La vérificatrice générale voulait davantage, et non pas moins, de mesures de contrôle et de protection pour les contribuables du Nouveau-Brunswick. Le projet de loi 45 ne suit pas la recommandation de la vérificatrice générale. Comment les parlementaires libéraux peuvent-ils prendre la parole à la Chambre et recommander que nous n'ayons pas de politique



officielle d'attribution de sûretés?

**L'hon. M. Doucet** : De ce côté-ci de la Chambre, nous ne nous accrocherons pas au passé. Si les gens d'en face veulent parler de leur Orimulsion, nous en parlerons. Toutefois, j'éviterai de me prononcer sur la question. Nous ne parlerons pas du pont portuaire et des 150 millions de dollars auxquels les gens d'en face nous ont engagé.

(Exclamations.)

**Le président** : À l'ordre, Mesdames et Messieurs les parlementaires.

**L'hon. M. Doucet** : Nous ne parlerons pas de l'impair commis en ce qui concerne Point Lepreau.

De ce côté-ci de la Chambre, nous centrerons toute notre attention sur le présent et l'avenir. Nous prendrons nos distances par rapport au passé. De ce côté-ci de la Chambre, sous la direction du premier ministre, du Cabinet et du groupe de personnes avec lesquelles j'ai le privilège de travailler, nous mettrons l'accent sur la création d'emplois, l'assainissement de nos finances et l'aide aux familles. Nous allons de l'avant, et voilà l'essentiel pour la suite.

Nous ne voulons pas parler du passé ou des ententes de fourniture de l'Orimulsion.

(Exclamation.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition.

**L'hon. M. Doucet** : Nous ne voulons pas parler de Point Lepreau. Nous prendrons nos distances par rapport à cela. Je sais que les gens d'en face ne veulent pas parler de la question. Nous mettrons en oeuvre des mesures de protection pour améliorer la situation des gens du Nouveau-Brunswick.

**M. K. MacDonald** : La construction du pont de Deh Cho dans les Territoires du Nord-Ouest a coûté 182 millions de dollars, dont 70 millions provenaient des contribuables du Nouveau-Brunswick. Le projet de loi 45 maintient la capacité du gouvernement de renoncer à une sûreté pour ses amis.

(Exclamation.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le ministre de la Santé.

**M. K. MacDonald** : Le ministre ne voit-il pas là un problème? Ne considère-t-il pas la pratique comme un problème?

**L'hon. M. Gallant** : En juin 2014, lorsque nous siégeons du côté de l'opposition, nous avons appuyé de façon unanime une motion demandant que la vérificatrice générale examine la



question. C'est ce qu'elle a fait. Elle a produit un rapport contenant des recommandations que nous appuierons et mettrons en oeuvre de notre mieux, et le projet de loi 45 nous aide précisément à y arriver.

Nous nous efforçons de faire croître l'économie et de créer des emplois, et j'aimerais corriger quelque chose qui a été dit dans les déclarations faites par des députés du côté de l'opposition.

(Exclamation.)

**Le président** : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-York.

**L'hon. M. Gallant** : Même si les gens d'en face aimeraient prétendre le contraire, un sondage mené par la FCEI a révélé que le niveau de confiance des consommateurs à l'égard des entreprises était en fait plus faible en octobre 2013, lorsqu'ils étaient au gouvernement, qu'il ne l'est aujourd'hui. Il se situait à 57 %. Nous sommes sur la bonne voie, et ce, parce que nous nous efforçons de créer des emplois. Le tout est aussi lié au fait que le Conference Board du Canada dit que le PIB devrait augmenter de 2,3 % et de 2,6 % dans les deux prochaines années, d'autant plus que l'économie a généré 2 500 emplois depuis notre arrivée au pouvoir.

**Le président** : Le temps consacré à la période des questions est écoulé. Excusez-moi, le ministre de l'Environnement a une réponse à une question du chef du tiers parti qui a été prise en note.

## Pesticides

**L'hon. M. Kenny** : Mardi, j'ai pris note d'une question du député de Fredericton-Sud au sujet des pesticides.

En ce qui concerne les pesticides, tous les produits antiparasitaires qui sont utilisés au Nouveau-Brunswick doivent être approuvés par Santé Canada. En 2009, le Nouveau-Brunswick a interdit la vente et l'utilisation de plus de 240 pesticides en vente libre qui servent à l'entretien des pelouses, ainsi que l'utilisation sur les pelouses domestiques dans la province de tous les produits contenant du 2,4-D, compte tenu du risque important de surutilisation ou de mauvaise utilisation de ces produits.

De plus, l'accréditation en lutte antiparasitaire intégrée est devenue obligatoire pour toute personne qui fournit des services d'entretien de pelouses et qui utilise des pesticides à usage commercial, afin de réduire le recours à des traitements généralisés et de favoriser plutôt les traitements localisés des problèmes. Le processus provincial de délivrance de permis comporte aussi d'autres exigences relativement à l'utilisation de produits antiparasitaires sur les pelouses ou le gazon, notamment en limitant l'application de produits antiparasitaires à un maximum de 50 % de la surface...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.





**M. Coon** : En effet, le gouvernement libéral de 2009 a bien interdit le 2,4-D, un ingrédient actif utilisé dans la fabrication de pesticides à des fins esthétiques, dans le cadre de la première phase d'une initiative en deux volets. Le gouvernement libéral précédent s'était engagé à l'égard de la seconde phase, qui consistait à interdire l'utilisation de tous les pesticides à des fins esthétiques. La question est la suivante : Que se passe-t-il maintenant que les Libéraux détiennent de nouveau le pouvoir à la Chambre?

**L'hon. M. Kenny** : Grâce à de telles initiatives, l'utilisation de produits antiparasitaires a été réduite de plus de 50 %. Je tiens à féliciter le président de la Chambre d'être intervenu à cet égard.

**Le président** : Veuillez ne pas m'inclure dans le débat, Monsieur le député.

**L'hon. M. Kenny** : Merci, Monsieur le président. Toutefois, il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Le Nouveau-Brunswick a été la première province du Canada atlantique et la troisième du Canada à interdire complètement les pesticides. Les résultats montrent une diminution de la quantité de pesticides utilisée. Nous continuerons de surveiller la situation et de travailler avec la population pour nous assurer de façonner une meilleure province.

